



Conseil d'administration

312^e session, Genève, novembre 2011

GB.312/PFA/7/3

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment du programme, du budget et de l'administration

PFA

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions financières

Groupe de travail chargé du suivi de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale

Aperçu

Résumé

Demande d'autorisation d'une réunion supplémentaire du groupe de travail tripartite ad hoc chargé de procéder à l'examen du mécanisme de suivi de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

Incidences sur le plan des politiques

Aucune.

Incidences juridiques

Aucune.

Incidences financières

Aucune.

Décision demandée

Paragraphe 3.

Suivi nécessaire

Aucun.

Unité auteur

Département des services financiers (FINANCE).

Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence

GB.311/7/2(Corr.).

1. Dans le cadre du Segment des entreprises multinationales de la Section de l'élaboration des politiques (POL) de la présente session du Conseil d'administration, il a été proposé oralement d'autoriser l'organisation d'une réunion supplémentaire du groupe de travail tripartite ad hoc chargé de procéder à l'examen du mécanisme de suivi de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale. Etant donné que la tenue d'une réunion supplémentaire entraînerait certains coûts, les participants au Segment des entreprises multinationales ont décidé, pour que la proposition puisse être présentée par écrit, de soumettre la question au Segment du programme, du budget et de l'administration.
2. Le coût d'une réunion supplémentaire du groupe de travail ad hoc est estimé à 23 800 dollars E.-U. Ce chiffre comprend des frais de voyage d'un montant de 19 900 dollars et des frais d'interprétation d'un montant de 3 900 dollars. Ce coût pourrait être absorbé par le budget existant du Secteur de l'emploi grâce à la redéfinition de l'ordre de priorité des activités du secteur.
3. ***Le Conseil d'administration voudra sans doute modifier sa décision de juin 2011¹ de manière à autoriser l'organisation d'une réunion supplémentaire du groupe de travail tripartite ad hoc pour que celui-ci examine et adopte le texte définitif de son rapport. Cette réunion aurait lieu avant la session de mars 2012 du Conseil d'administration et serait financée à l'aide de ressources existantes du Secteur de l'emploi.***

Genève, le 10 novembre 2011

Point appelant une décision: paragraphe 3

¹ Document GB.311/7/2(Corr.)